

Genre et promotion des femmes

Promotion des femmes et condition de la femme

(Abdeltif Chaouai)

Introduction

Les préoccupations en rapport avec la condition des femmes et son implication dans le développement économique et social, relèvent à la fois d'un impératif de justice sociale et d'une nécessité matérielle. Les femmes constituent près de la moitié de la population marocaine. Leur condition est en interaction avec les structures économiques, politiques et sociales. La condition de la femme a certes connu des changements associés à la transition démographique. Cependant, l'implication des femmes dans le développement, la reconnaissance de leurs apports et de leurs droits ainsi que leur participation à la prise de décision restent faibles. Leur situation juridique reste imprégnée par une certaine dualité entre les éléments d'inspiration religieuse et ceux qui figurent dans la Constitution.

Néanmoins, leurs efforts pour la reconnaissance et l'égalité ont commencé à donner leurs fruits. Cependant, en dépit des grandes avancées, nombreuses sont les femmes et les filles qui sont encore objet de discrimination, de préjugés quant à leur prétendue infériorité/incapacité, d'exclusion, de pauvreté, d'analphabétisme et de violence familiale. Elles représentent encore la majeure partie de la population qui vit en pauvreté absolue. Elles sont les plus touchées par l'analphabétisme et la majorité de la population non scolarisée est constituée de filles. Dans le contexte actuel de la mondialisation, de nouvelles exigences pointent à l'horizon. Ces exigences ne peuvent être satisfaites avec leur sous-représentation dans beaucoup de secteurs clés qui prive la société de la moitié de ses potentialités.

I. Caractéristiques démographiques

La population marocaine se compose d'autant d'hommes que de femmes. Ces dernières représentaient 50,3% en 1994 (13,2 millions). La population féminine, à l'instar de l'ensemble de la population marocaine, est essentiellement jeune. L'amorce de la baisse du poids des jeunes a profité à la population en âge actif 25-59, en croissance rapide. Ceci a eu pour effet l'accroissement du nombre de femmes en âge de procréer et de la demande potentielle d'emploi.

1. Des mariages de plus en plus tardifs

De notables bouleversements ont touché la nuptialité. Si par le passé, l'entrée des femmes en première union était précoce, de nos jours elle est de plus en plus tardive. Ce phénomène qui a débuté dans les années 70 et s'est confirmé au cours des deux dernières décennies, s'observe

notamment dans l'augmentation significative des proportions de célibataires à chaque âge¹. L'âge moyen des femmes au premier mariage est passé de 23,4 ans à 25,8 ans entre 1987 et 1994. Cette tendance à la hausse, plus importante chez les femmes, s'accompagne d'une réduction des écarts d'âges entre époux. Le mariage demeure universel, à 50 ans, très peu de personnes restent célibataires (moins de 2% en 1995). Le libre choix du premier conjoint reste peu fréquent parmi les femmes². Toutefois, l'instruction renforce leur autonomie et leur offre plus d'opportunités pour ce libre choix³.

2. Vers une plus grande maîtrise de la fécondité

Les variations de la fécondité dépendent d'un ensemble de facteurs socio-économiques et culturels dont il est difficile séparer les effets (normes et valeurs sociales, instruction, urbanisation, déclin de la mortalité, etc.). On assiste à des changements d'attitude vis-à-vis de la procréation depuis le début des années 80. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est passé de 5,52 en 1982 à 4,46 en 1987, et 3,1⁴ en 1996-97 (2,3 en milieu urbain contre 4,1 en milieu rural). Cette baisse s'est opérée de façon très différente selon les sous-populations : urbaine, rurale, instruite, analphabète, active, inactive, etc. L'intervalle moyen entre le mariage et la naissance du premier enfant ne cesse de s'accroître⁵.

Le recul de l'âge au premier mariage des femmes a contribué à la réduction de la fécondité en réduisant la durée de la vie féconde. Les attitudes vis-à-vis de la planification familiale ont changé. La prévalence contraceptive qui était insignifiante en 1960, a atteint 58,8% en 1997. D'importants écarts existent entre l'urbain (66%) et le rural (51%). Une ouverture assez remarquable des campagnes s'est opérée tant sur les pratiques modernes de contraception que sur les nouvelles formes de nuptialité. La contraception est essentiellement fondée sur les méthodes modernes (87,5%) mais reste une affaire de femmes. La pilule représente 70% des méthodes modernes contre seulement 2% pour le condom. Entre 1992 et 1997, la part de la pilule et du DIU a augmenté aux dépens des autres méthodes modernes. La décision d'utiliser la contraception appartient en premier au couple, quel que soit le milieu ou la catégorie socio-économique. Peu de femmes prennent la décision seules. La prise de décision par la femme seule est plus fréquente dans les groupes défavorisés. L'intervention des beaux-parents de la

¹ Parmi ces raisons on peut citer la scolarisation surtout lorsqu'elle s'accompagne d'une prolongation des études, l'activité avec l'autonomie qu'elle engendre, les aspirations à d'autres styles de vie, les difficultés économiques, etc.

² En effet, 16,1% seulement des femmes déclarent avoir choisi elles-mêmes leur premier conjoint et 2,5% l'ont fait sur recommandation d'une amie.

³ Parmi les femmes alphabétisées 5 sur 10 ont choisi personnellement ou sur conseil d'une amie, contre seulement un peu plus d'une sur 10 pour les analphabètes. Il apparaît aussi que même pour celles instruites, l'autonomie en matière de choix du conjoint augmente avec le niveau scolaire.

⁴ L'indice synthétique de fécondité se rapporte aux 3 années précédant l'enquête.

⁵ Une augmentation de 7 mois à été ainsi enregistrée par cet intervalle entre 1979 et 1987.

femme dans la décision d'utiliser la contraception est faible voire dérisoire⁶. A ces facteurs, il faut ajouter l'amélioration de la santé de la femme et des enfants⁷ et l'urbanisation rapide⁸ qui ont joué un rôle dans la réduction de la fécondité. Enfin, les profonds changements socio-économiques que le pays a connus au cours des trois dernières décennies ont modifié les comportements vis-à-vis de la procréation. Les difficultés et les contraintes économiques, les aspirations au bien-être, une meilleure accessibilité à l'information, etc. sont autant de facteurs à la base de ces changements.

3. Une mortalité des enfants en baisse mais insuffisante

En 1962, le taux brut de mortalité de l'ensemble de la population était de 19‰. Il a considérablement baissé depuis : 6,3‰ en 1997. Il reste plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain, et plus élevé pour le sexe masculin, avec 8,1‰ contre 6,7‰ pour le sexe féminin. En termes d'espérance de vie à la naissance, les femmes vivent plus longtemps que les hommes pour des raisons biologiques. Leur espérance de vie est passée de 49,1 ans en 1967 et 70,7 ans en 1997, alors que celle des hommes est passée de 48,2 ans en 1967 à 67,1 ans en 1997. La baisse de la mortalité des femmes, comme celle de l'ensemble de la population, s'explique principalement par la réduction de la mortalité des enfants de moins de cinq ans.

Les années soixante ont été caractérisées par une mortalité infantile et juvénile très élevée : près d'un décès sur trois était celui d'un enfant. En trente ans, la mortalité infantile et juvénile a réduit de plus de la moitié. La mortalité infantile reste élevée par rapport aux pays voisins à niveau de développement similaire. Concernant les décès des enfants de moins d'un an, on relève une surmortalité masculine qui s'amplifie avec le temps. Les principales causes de mortalité des enfants de moins d'un an sont les diarrhées, le tétanos, les pneumopathies, les souffrances fœtales et la prématurité. La mortalité juvénile se caractérise par une surmortalité féminine sauf en 1995. Les diarrhées, les pneumopathies, les méningites et les septicémies sont les principales causes de mortalité juvénile.

4. Une vaccination universelle

La vaccination des enfants est devenue un élément essentiel des programmes de santé. Elle a aidé à mobiliser un appui politique en faveur de la santé de l'enfant. En 1995, on constate que 82,5% des filles ont été complètement vaccinées⁹ contre 87,5% des garçons. Par type de vaccin, de légers écarts montrent aussi une légère discrimination à l'égard des filles.

⁶ Chaouai, A., (1997), « Profil socio-démographique de la population défavorisée » in Actes du symposium international, CERED/Union géographique internationale, *Population, environnement et pauvreté*, Rabat, Maroc, 301 p.

⁷ Le taux de mortalité infantile est ainsi passé de 118‰ en 1960 à 91‰ en 1980 pour atteindre 36,6‰ en 1997. La baisse de la mortalité des enfants affecte la fécondité dans le sens de la baisse.

⁸ Le Maroc connaît une augmentation rapide de la population urbaine puisque la part de cette population dans l'ensemble de la population du pays dépasse les 50% alors qu'elles n'atteignait guère les 30 % en 1960.

⁹ Ce sont les enfants qui ont reçu le BCG, le vaccin contre la rougeole et les trois doses de DTCcoq et de Polio.

5. Santé des femmes et maternité sans risques

Les complications liées à la grossesse et à l'accouchement sont parmi les principales causes de la mortalité des femmes en âge de procréer. La mortalité maternelle est plus forte parmi les femmes de moins de 20 ans, et la mortalité infantile et juvénile plus élevée chez les enfants qu'elles mettent au monde. La mortalité maternelle est passée de 332 pour 100 000 naissances vivantes pour la période de 1980-92 à 228 pour la période 1992-97, soit une baisse de près de 31%. La baisse a été plus marquée en milieu urbain (56%), (de 284 pour 100 000 naissances vivantes à 125) qu'en milieu rural où elle n'a été que 15,2% (de 362 pour 100 000 naissances vivantes à 307). Entre 1993 et 1997, 42% des mères ont eu au moins une consultation prénatale, et 43%¹⁰ des naissances ont été assistées par un professionnel de la santé (médecin, sage-femme ou infirmière). Cette faiblesse du niveau des prestations des soins est regrettable, dans la mesure où une intervention rapide peut éviter la mort de la mère et du nouveau-né, et réduire à long terme l'incidence de la morbidité liée à la grossesse¹¹.

Un des principaux obstacles qui empêchent les femmes de recourir aux services de soins de santé maternelle est l'éloignement, auquel il faut adjoindre le manque de ressources pour assurer les frais de transport, particulièrement en milieu rural et dans les zones montagneuses où les voies de communication sont généralement en mauvais état. Les indicateurs montrent une mauvaise répartition des services de soins obstétricaux de base, et une faible proportion d'accouchements effectués en milieu surveillé.

La stratégie de dépistage des cas à risque par la consultation prénatale n'a pas eu de résultats significatifs ; le niveau de la mortalité maternelle reste donc élevé. L'action est actuellement axée sur l'amélioration des conditions matérielles des maternités hospitalières, l'évacuation des cas difficiles, et le renforcement de la formation du personnel. On préconise de plus une certaine décentralisation à travers l'approche d'équipe pour la résolution des problèmes à l'échelle provinciale. Les actions et la connaissance de la santé reproductive des adolescents, de l'ampleur de l'avortement, de la stérilité primaire et secondaire restent insuffisantes.

A l'horizon 2001, le Ministère de la santé s'est fixé comme objectif de réduire la mortalité maternelle de 25%, la mortalité néonatale d'un tiers et la mortalité infantile à un taux égal ou inférieur à 41‰. Il prévoit également d'augmenter la prévalence contraceptive, d'étendre la disponibilité des méthodes contraceptives de longue durée, et d'augmenter la couverture pour l'accouchement en milieu surveillé à 80% en milieu urbain et 50% en milieu rural. Il est prévu d'augmenter la couverture prénatale à 70% en milieu urbain et à 60% en milieu rural et de faire passer la couverture postnatale à 88% (urbain : 85%, rural : 45%).

¹⁰ 69% en milieu urbain et 20% en milieu rural.

¹¹ Il faut noter que dans les structures de santé, l'aspect des soins de maternité relatifs aux soins post-partum a été relativement négligé.

6. Emergence de la mobilité féminine

La migration vers les villes est de plus en plus féminisée, les femmes constituent plus d'un migrant sur deux, parmi les migrants d'origine rurale ou ceux d'origine urbaine¹². Toutefois les raisons de cette migration diffèrent selon le sexe. Les hommes continuent comme par le passé à migrer pour des raisons économiques, tandis que la majorité des femmes accompagnent leur conjoint ou un autre membre de la famille. Ces dernières années, la mobilité féminine se fait de plus en plus à titre individuel, à la recherche d'un travail et de meilleures conditions de vie. Ainsi, 4 femmes sur 5 quittent la campagne pour s'installer dans une ville pour des raisons familiales, contre seulement 2 sur 5 pour les hommes. Il en est de même pour les autres types de migration (migration d'origine urbaine ou internationale). La féminisation des courants migratoires internes révèle les mutations du statut de la femme, et la relative modernisation de ses comportements. Néanmoins les femmes, pour des raisons culturelles, restent dépendantes des autres membres de leur famille pour leur mobilité géographique. Toutefois, la migration du mari, peut avoir des effets sur l'autonomie de la femme surtout lorsqu'elle rejoint son conjoint, car elle renforce son indépendance vis-à-vis des membres apparentés au mari. L'intensification des mouvements migratoires, surtout du rural vers l'urbain, débouche souvent sur des situations où les couples affrontent leurs responsabilités en faisant leur propre choix, ce qui peut affecter les rôles sexuels dans le sens d'une plus grande équité.

II. Education : des inégalités saisissantes

L'efficacité du système d'enseignement au Maroc pose de nombreux problèmes, particulièrement pour la scolarisation des filles en milieu rural. La situation actuelle reflète encore les retards pris au cours des décennies précédentes.

1. Instruction et analphabétisme

La scolarisation de la fille au Maroc est contrecarrée par des valeurs et des représentations sociales qui empêchent parfois leur l'accès à l'espace public et, de là, toute révision ou remise en cause de la division sexuelle du travail. En 1994, la population analphabète représentait 55% de la population totale : 75% en milieu rural contre 37% en milieu urbain, 68% des femmes et 42% des hommes. Les gains en matière d'alphabétisation en milieu rural ont été plus amples pour le sexe masculin que pour le sexe féminin. En 1994, le taux d'analphabétisme des femmes rurales est près de deux fois plus élevé que celui des citadines (49% contre 89%). Entre 1960 et 1994, l'écart n'a cessé de se creuser entre les femmes analphabètes rurales et urbaines, de 11% à 40%. En 1994, les femmes de moins de 25 ans comptent près de 7 femmes analphabètes sur dix. Ce taux est presque deux fois plus fort chez les filles que chez les garçons de cet âge. L'amélioration de cet

¹² CERED, (1995), *Enquête Nationale sur la Famille*.

indicateur depuis 1982, reste très timide tout particulièrement chez les femmes rurales : en 1994 près de neuf femmes rurales sur dix demeurent encore analphabètes.

D'une part, dans le monde rural encore une personne sur quatre seulement est alphabétisée. Les femmes sont dans une situation plus désavantageuse par rapport aux hommes ; 7 femmes sur dix sont analphabètes contre seulement 4 hommes sur dix. Même en milieu urbain, où la situation est moins inquiétante, les disparités entre sexes sont du simple au double.

En 1994, la population féminine qui fréquentait un établissement d'enseignement ou de formation représentait 41% de l'ensemble. Depuis 1982, cette population a connu un accroissement de près de 35% environ, qui a profité plus aux femmes dont les effectifs ont augmenté de 45% contre 29% pour les hommes. La population féminine scolarisée se répartit à raison de 10% dans le préscolaire ou le coranique, 76% dans l'enseignement fondamental, 9% dans le secondaire, et 5% dans le supérieur, cette structure est à peu près identique à celle des hommes. En terme d'effectifs, le sexe féminin est sous-représenté à tous les niveaux, (près de quatre personnes sur 10 pour chaque niveau). Les taux de scolarisation demeurent très faibles surtout en milieu rural (43%), celui des filles n'excède pas 26%. En milieu urbain, sur dix enfants âgés de 8 à 13 ans, 8 sont scolarisés. Les garçons restent légèrement avantagés par rapport aux filles. Toutefois, on relève depuis une décennie une progression quel que soit le milieu et le sexe. Cette progression est à l'avantage des garçons en milieu rural et des filles en milieu urbain. Parmi les non scolarisés, 47% sont des garçons et 53% sont des filles. Sur 5 femmes non scolarisées, 4 n'ont aucun niveau de formation contre 6 sur 10 pour les hommes.

Pour l'année scolaire 1997-98, le taux net de scolarisation dans le 1^{er} cycle primaire était de 69,1% (61,2% pour les filles et 76,6% pour les garçons). En milieu urbain, ce taux est de 80,4% pour les filles et 83,7% pour les garçons. En zone rurale, le taux reste bien inférieur et l'écart est plus grand, près de 44,8% pour les filles et 70,6% pour les garçons.

Le système éducatif nécessite une réforme globale, en vue de l'augmentation de la scolarisation, notamment par la réorientation des investissements vers le milieu rural. La majorité des écoles rurales manquent d'internats et de cantines. Près du cinquième seulement ont un point d'eau, et une proportion encore plus faible dispose de l'électricité. Ceci rend les conditions difficiles pour les instituteurs et les élèves. Le taux d'absentéisme est très élevé. La scolarisation dans le secondaire reste faible et concentrée dans les grandes ou moyennes villes. En milieu rural, seulement trois filles sur dix terminent leurs études secondaires, contre quatre garçons sur cinq¹³.

¹³ L'Enquête Nationale sur la Famille de 1995 a fourni aussi des indications sur les attentes des chefs de familles en ce qui concerne la scolarisation des enfants. Les réponses diffèrent beaucoup selon le sexe. Les garçons sont généralement scolarisés pour accéder à un travail et acquérir des connaissances. Par contre pour les filles, elles sont envoyées à l'école pour acquérir principalement des connaissances.

L'instruction s'est révélée comme un déterminant privilégié de la réduction de la fécondité. L'amélioration du statut de la femme favorise son déclenchement. Cette amélioration passe par inéluctablement par la généralisation de l'éducation féminine, levier du développement socio-économique et du bien-être de l'individu.

III. Quelques caractéristiques de l'activité économique

L'implication des femmes dans l'activité économique reste faible. Le taux brut d'activité des femmes est de 24,2% contre 52,2% pour les hommes. Il est de 33,4% pour la population féminine âgée de 15 ans et plus et de 79,4% pour la population masculine. L'activité féminine se distingue par l'entrée précoce sur le marché du travail. En 1995, une femme urbaine sur cinq est active contre 3 femmes rurales sur 10. La femme rurale participe aux travaux particulièrement en tant qu'aide-familiale, l'homme se tournant beaucoup plus vers l'activité rémunérée. En milieu urbain, les femmes subissent le chômage plus intensément que les hommes quel que soit leur niveau d'instruction, et celles récemment diplômées comptent pour près de 45% de la population active féminine au chômage. En milieu rural, les professions agricoles occupent la majorité de la population féminine (4 cas sur 5). L'agriculture, la sylviculture, l'industrie, et les services personnels et domestiques constituent les secteurs de prédilection. Les secteurs à dominance masculine sont le commerce, le bâtiment, les travaux publics et les transports et les communications. En milieu urbain, plus d'une femme active sur deux travaille dans le secteur informel. Les femmes sont fortement représentées dans les industries modernes, principalement dans les secteurs exportateurs.

Malgré les transformations sociales, la division sexuelle du travail persiste. La structure de l'emploi révèle que le statut d'aide-familiale reste prédominant chez la femme (41,7%), suivi des salariées (29,5%) et des indépendants (15,3%). Les femmes actives qui travaillent à domicile représentent 9,2%. Les femmes actives sont aussi présentes dans le secteur public, à hauteur de 32%. Parmi elles 4 sur 5 ont moins de 45 ans, en raison de leur entrée tardive. En moyenne, le salaire perçu par les femmes fonctionnaires est inférieur à celui des hommes¹⁴.

IV. Participation à la prise de décision

1. Les ménages dirigés par les femmes

Au Maroc, 15,6% des femmes sont chefs de ménage¹⁵. Elles dirigent des ménages dont la taille est en moyenne inférieure à celle des ménages dirigés par des hommes. Elles sont plus âgées

¹⁴ 4 femmes sur 5 ont un salaire annuel inférieur à 40 000 Dh, contre 7 sur 10 pour les hommes.

¹⁵ Cette proportion est de 18,3% en milieu urbain et 12,1% en milieu rural. La faible proportion de femmes chefs de ménage peut s'expliquer par des raisons culturelles. La croyance en une infériorité féminine conduit à une « faible visibilité statistique, sociale et politique », de ce fait on débouche sur une dépréciation de leur contribution économique.

que les hommes, surtout en milieu rural¹⁶ et en majorité veuves ou divorcées (7 cas sur 10). Les femmes accèdent au statut de chef de ménage surtout en cas de divorce, de décès ou d'émigration du mari. Parmi elles, 4 sur 5 n'ont aucun niveau scolaire. Elles sont aussi dans leur majorité inactives (63,8%). Elles sont souvent à la tête d'une famille monoparentale avec des enfants. Les ménages dirigés par des femmes occupent plus fréquemment des logements insalubres, mais les inégalités économiques entre ceux dirigés par des femmes et ceux dirigés par des hommes ne sont pas très prononcées. Les dépenses par personne dans les ménages sont comparables quel que ce soit le milieu de résidence. Toutefois, des disparités existent parmi les ménages dirigés par des femmes. Les ménages sans personne active jouissent paradoxalement d'un niveau de vie relativement plus élevé que le niveau moyen, car ils disposent de revenus provenant d'autres membres de la famille, particulièrement des émigrants. Le niveau de vie est en revanche assez précaire et nettement inférieur à la moyenne pour les ménages dirigés par des femmes dont les membres vivent de leur revenu propre. Les femmes chef de ménage sont alors contraintes d'accepter des travaux mal rémunérés.

2. Une faible implication des femmes dans la prise de décision

L'implication des femmes dans la prise de décision dans l'administration et dans la sphère politique reste faible¹⁷. Mais ce phénomène n'est pas spécifique au Maroc. Ce n'est qu'en 1995, que pour la première fois, une femme a été désignée au poste de Haut Commissaire aux Handicapés. Deux années après, 4 femmes ont fait leur rentrée au gouvernement comme Secrétaires d'Etat. L'actuel gouvernement compte dans ses rangs 2 femmes Secrétaires d'Etat.

Dans les différentes consultations politiques, l'exercice des droits politiques pour les femmes se résumait dans le droit de vote, alors que le droit de citoyenneté suppose la participation aux consultations à la fois en tant qu'électeur que candidat. Car dans le champ politique « ce sont les hommes qui ont défini l'espace politique et tracé la ligne de partage pour la détermination du pouvoir en démocratie, cloîtrant les femmes du non-pouvoir, conformément à la répartition classique des rôles »¹⁸. Elles ont été ainsi marginalisées et exclues des sphères du pouvoir. Elles sont citoyennes mais sans pouvoir effectif, en raison d'une représentation selon laquelle elles seraient peu aptes à la gestion des affaires politiques.

Bien que la constitution leur reconnaisse les mêmes droits que les hommes, d'autres textes consacrent leur infériorité. Leur marginalisation est d'ordre historique. Au début du siècle « la

¹⁶ La proportion des femmes chefs de ménages âgées de plus de 60 ans dans l'ensemble des femmes chefs de ménage représente 38,6% en milieu rural et 25,2% en urbain

¹⁷ La faible représentation des femmes à ces niveaux de la hiérarchie administrative est à imputer d'abord à leur rentrée tardive dans l'administration, à leur sous-représentation numérique et enfin à la discrimination à leur égard. On ne compte pas de femme secrétaire général, au niveau du poste de directeurs centraux elles représentent 5%, pour les chefs de divisions les femmes représentent 4% et 6,1 pour les chefs de services.

¹⁸ Alami-M'chichi H., (1997), « La féminisation du politique » in *Prologues*, n° 9/mai 1997, p. 8.

société, à majorité rurale [...], confrontée à de nouvelles valeurs et maîtrisant mal le processus de son évolution, prend les femmes en otage »¹⁹. Ensuite les mouvements réformistes vont axer leurs revendications sur la sauvegarde de l'identité pour contrecarrer l'occupation. Le mouvement national a revendiqué l'émancipation de la femme en lui octroyant notamment des droits politiques. Mais cet octroi obéissait à des considérations faisant des femmes un instrument de lutte pour le pouvoir politique. Dans la pratique, on a visé l'élimination des femmes du champ de l'action politique réservé aux hommes. L'exclusion des femmes du champ politique s'est faite dès l'indépendance, et les débats relatifs à leur participation aux consultations ont été révélateurs²⁰. Il s'ensuivit un faible nombre de candidates à l'élection²¹ et inévitablement une faible éligibilité. Aux élections communales de 1997, les candidatures féminines représentaient 1,6% de l'ensemble (1 651 femmes sur un total de 102 179). En 1997, le nombre de femmes dans la chambre des représentants n'a pas évolué. Seules 2 femmes ont pu y accéder. Il n'y a que deux femmes dans la nouvelle Chambre des Conseillers. En plus de la faiblesse de l'implication des femmes dans les différents processus électoraux comme candidates, leurs candidatures se concentrent dans les grandes villes. Cette situation appelle une remarque sur la volonté des partis politiques de secouer les habitudes des populations supposées « réfractaires » aux candidatures féminines.

Lors des candidatures, on constate qu'il y a plus d'exigence envers les femmes quant à leur profil : niveau d'éducation, expérience professionnelle, etc. surtout lors des législatives qui « ont un enjeu beaucoup plus important que celui des communales et de ce fait, il ne faut pas s'attendre à ce que les hommes nous fassent une plus grande place. Au contraire le jeu sera serré ».²² Notons aussi que la présence féminine dans les organisations politiques est symbolique, que ce soit comme simples militantes ou dans les organes des partis²³. Cette faible présence numérique se répercute directement sur les candidatures aux élections.

Le mouvement associatif féminin au Maroc est relativement récent²⁴. Actuellement, il y a environ 34 associations féminines dont 32 sont dirigées par des femmes. Mais, elles sont

¹⁹ Zirari N., (1997), « Le parcours inachevé des femmes marocaines » in *Prologues*, n° 9/mai 1997, p. 54.

²⁰ Au début la participation de la femme au scrutin allait être subordonnée à des responsabilités professionnelles ou à un niveau d'instruction, et ce n'est qu'après des discussions que ces restrictions ont été rejetées.

²¹ A ce propos, Moussadeq R. considère que « malgré le fait que l'étape des candidatures n'est pas déterminante ce qui concerne la question de la représentation féminine dans les conseils élus, car il n'existe pas de correspondance entre le fait d'être candidate et d'être électrice, cette étape ne manque pas d'intérêt. Le fait que cette étape soit le point de départ des opérations de vote, elle reflète le degré de conviction et d'intérêt des partis politiques pour stimuler la représentation des femmes et l'existence d'une volonté politique pour les associer aux affaires générales. » Cf. Moussadeq R., (1990), *La femme et la politique*, Ed. Toubkal, Casablanca, p. 39.

²² Déclaration de Hajji W. citée dans la *Vie économique* du 13 octobre 1997.

²³ Les femmes ne sont pas assez bien préparées pour investir le champ politique (lobbying), en plus du fait qu'elles ont des difficultés à réconcilier l'activité politique et les responsabilités familiales. Ajoutons à cela que lors des différentes consultations on constate que les candidatures féminines sont loin de mobiliser l'électorat féminin, autrement dit les femmes votent très peu pour les femmes.

²⁴ Le Maroc comptait seulement 5 associations féminines avant 1970.

essentiellement concentrées dans les grandes villes. A ces associations il faut ajouter celles qui relèvent des partis politiques et certaines associations sectorielles.

3. La promotion de la femme

Les Ministères²⁵ chargés de la promotion de la femme dispensent des services tels que l'alphabétisation, la formation, les activités génératrices de revenu, les crèches, etc. y compris des activités d'éducation en population et santé reproductive. Ces actions sont entravées par la rareté des ressources et le manque de cadres qualifiés. La politique et les actions gouvernementales pour la promotion de la femme nécessitent une coordination entre les différents acteurs. Mais, sur le terrain, la plupart des projets²⁶ sont réalisés sans adéquation avec le programme du Ministère de tutelle.

La promotion de la femme concerne d'autres organismes gouvernementaux²⁷ dont les activités englobent la collecte, la saisie et l'analyse des données sur la condition de la femme, des activités de recherche de financement, le renforcement des capacités techniques des ONG/femmes, et la publication d'études et de recherches servant à l'élaboration des stratégies et des politiques pour la promotion de la femme.

La société civile joue aussi un rôle déterminant, comme en témoigne la visibilité des associations féminines qui sont parmi les plus dynamiques de toutes les ONG marocaines. Leurs activités sont multiples. Elles se déploient dans des domaines qui vont de l'assistance sociale aux activités de plaidoyer stratégique ou la recherche opérationnelle (activités de plaidoyer et d'assistance sociale innovatrice, comme le conseil juridique, l'appui aux femmes victimes de violence, etc.).

4. La stratégie nationale de la promotion de la femme

Pour promouvoir la condition de la femme, le Maroc a élaboré un « projet de stratégie nationale de promotion de la femme »²⁸ en 1997, à la suite de la 4^{ème} conférence internationale sur la femme de Beijing et du sommet mondial sur le développement social. Cette stratégie revêt une dimension globale dans la mesure où elle porte sur les axes stratégiques (Protection juridique, éducation et formation, soins médicaux, intégration de la femme dans l'activité économique, la prise de décision et les médias.). Cette stratégie prévoit aussi des mécanismes d'analyse des questions de la femme, des institutions de coordination des actions et des mécanismes de suivi et d'exécution des programmes. Malgré son importance, cette stratégie a des objectifs globaux mais

²⁵ Les Ministères de la Jeunesse et des Sports et celui de l'Emploi et des Affaires sociales.

²⁶ Projets d'éducation de base, y compris la scolarisation des jeunes filles en milieu rural, et d'approvisionnement en eau.

²⁷ Le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques et La Direction de la Coopération Multilatérale du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

²⁸ Projet de la stratégie nationale de la promotion de la femme.

aucun objectif prioritaire immédiat. Jusqu'à présent, elle ne s'est pas traduite par des programmes d'actions dans le cadre des politiques publiques des différents départements ministériels. Cette stratégie conçoit la femme en tant que sujet et non pas en tant qu'acteur du développement. Le rôle de la femme n'est pas suffisamment reconnu, valorisé et soutenu par des actions concrètes.

Une stratégie de promotion de la femme suppose dans l'immédiat une action axée sur la lutte contre la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé et la mobilisation des médias pour la vulgarisation des droits de la femme. D'autres actions pourront être entreprises à court et à moyen termes. Les actions doivent être élaborées dans le cadre d'une démarche intégrée dans toutes les étapes de conception, d'élaboration, d'exécution et d'évaluation des politiques. L'amélioration de la condition sociale de la femme par des actions de développement représente un des moyens concrets d'élimination des obstacles et d'établissement de l'égalité entre les sexes.

V. Statut juridique de la femme

L'analyse juridique de la condition de la femme à travers le droit social révèle que sauf dans certains cas très limités, l'égalité entre les sexes est établie. Toutefois, le code du statut personnel contient certaines dispositions contestées par les associations féminines pour leur non conformité à l'esprit de la convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Malgré l'accueil favorable de la réforme du code du statut personnel de 1993, ses apports ont été jugés incomplets et modérés. Des discriminations qui consacrent la prééminence du mari ou qui stipulent que le mariage place la famille sous la direction du mari, tandis que les obligations sont assumées de manière réciproque par les époux persistent. De même, la réforme du code du statut personnel n'a abrogé la tutelle matrimoniale qu'au profit de la femme majeure et orpheline. Le code du statut personnel impose à la femme l'obéissance à son mari. Le divorce demeure unilatéral et constitue un droit absolu au profit de l'homme. La présence de la femme au moment du divorce est nécessaire. Une femme répudiée, même si elle assure la garde de l'enfant est appelée à quitter la maison. En cas de veuvage ou d'incapacité du mari, la représentation légale de la femme est tributaire de l'autorisation du juge.

Certains articles du code du statut personnel ne sont pas conformes à la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les articles 2 et 36²⁹ portent atteinte à la dignité de la femme ; les articles 35 et 38 relatifs au droit de la femme au travail n'énoncent pas de manière claire ce droit. La femme peut ainsi se voir refuser le droit au travail par son mari³⁰. L'article 138 du code stipule que « les personnes incapables et non pleinement capables sont, suivant les cas, soumises aux règles de la tutelle paternelle, testamentaire ou dative, dans les conditions et conformément aux dispositions prévues au présent

²⁹ Ces articles imposent à la femme l'obéissance à son mari.

code». ³¹ Les articles 35 et 36 portant sur les droits des époux limitent ceux de l'épouse et soumettent la femme à la volonté du mari ³². Le code de statut personnel comporte d'autres discriminations relatives à la prohibition du mariage de la femme avec un non musulman et l'interdiction frappant le mariage des infidèles avec des musulmans. La femme est encore considérée comme mineure dans la mesure où le tuteur matrimonial est toujours présent. ³³ Le code de la nationalité en vigueur au Maroc n'accorde pas à la femme le droit de donner d'office sa nationalité à l'enfant qu'elle a eu d'un père étranger ³⁴.

Les pesanteurs sociales, culturelles et certaines dispositions législatives consacrent la primauté de l'homme sur la femme, engendrant ainsi des facteurs de blocage de l'égalité des sexes. Il faut admettre que la reconnaissance juridique de l'égalité entre les sexes ne peut à elle seule éliminer la discrimination de fait. L'amélioration du statut de la femme passe par l'instauration d'une action normative visant à supprimer les inégalités juridiques entre les sexes ainsi que par l'adoption d'une stratégie de développement social qui lui réserverait une place privilégiée.

VI. Perspectives et stratégie de promotion

Au terme de quatre décennies d'indépendance, les aspirations des femmes n'ont pas encore abouti, et le bilan de leur situation est contrasté et paradoxal. Si leur condition s'est relativement améliorée, ces changements restent problématiques. Ils se sont parfois accompagnés d'effets néfastes et ont entraîné de nouvelles exigences et d'autres formes de discrimination. Les acquis en matière d'égalité sont limités, et d'importantes disparités persistent entre la *condition* des femmes et des hommes, en dépit du principe clairement affirmé de l'égalité. Les différences en matière d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux postes de décision sont reproduites selon le même schéma

³⁰ L'article 11 de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes reconnaît à la femme le droit au travail.

³¹ Le paragraphe 2 de l'article 15 de la convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes précise que les Etats doivent reconnaître aux femmes une capacité juridique analogue à celle des hommes pour la gestion de ses affaires civiles.

³² La convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, par le biais de l'article 16 demande aux Etats parties de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer toutes les formes de discrimination dans le mariage et le droit familial afin d'établir une véritable égalité dans la conclusion du mariage, le consentement au mariage, et dans les droits et les obligations dans la conclusion et la rupture du mariage.

³³ L'article 16 de la déclaration universelle des Droits de l'Homme stipule qu'à partir de l'âge nubile, l'homme et la femme ont le droit de se marier et de constituer une famille. Il donne aussi des droits égaux et spécifie que le mariage ne peut être conclu sans le libre et le plein consentement des futurs époux. La convention des Nations Unies sur le consentement au mariage, l'âge du mariage et l'enregistrement des mariages de 1962 qui relie la validité du mariage au libre et au plein consentement des deux parties n'a pas été ratifié par le Maroc.

³⁴ Les instruments internationaux des Droits de l'Homme établissent l'égalité entre les sexes en matière de nationalité. L'article 15 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme stipule que tout individu a droit à une nationalité et que nul ne peut être arbitrairement privé de sa nationalité, ni du droit de changer de nationalité. De même l'article 9 de la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes annonce dans son paragraphe 2 que « les Etats parties accordent à la femme des droits égaux à ceux de l'homme en ce qui concerne la nationalité de leurs enfants ».

de la division sexuelle des tâches. Ces inégalités entre sexes entravent ainsi toute pleine implication des femmes dans des activités rémunératrices ou dans une carrière professionnelle. La promotion de la femme restera une tâche vaine, car le droit et le champ politique restent inaccessibles. A l'égalité de droit entre les hommes et les femmes, il faudra aussi œuvrer pour l'égalité de fait. Dans les rapports au pouvoir, la marginalisation des femmes est le reflet de la division sexuelle du travail, chaque sexe est figé dans un rôle.

En milieu rural, la situation des femmes est déplorable. Leur quotidien consiste en de longues journées de travail dont l'essentiel est consacré aux corvées de l'eau et de bois³⁵. A cela il faut adjoindre le manque de terres agricoles, de moyens financiers, la difficulté d'accès au marché, la faible mécanisation, etc. Ces corvées empêchent la femme de se consacrer à des activités agricoles ou artisanales plus rentables. Ces tâches reviennent fréquemment aux petites-filles, ce qui accroît leur charge de travail et constitue ainsi un obstacle supplémentaire à leur scolarisation. Devant cette situation, les femmes à l'instar des hommes explorent aujourd'hui les possibilités d'une vie moins austère et plus diversifiée en ville. L'exode rural concerne de plus en plus les femmes qui deviennent légèrement majoritaires dans les flux migratoires internes.

La promotion de la femme passe inéluctablement par un accès égal des filles et des garçons à l'éducation qui constitue le meilleur levier pour l'amélioration de leur statut. L'éducation a une portée considérable sur la capacité des femmes à s'assumer, à veiller à leur santé et à celle de leur famille, à mieux maîtriser la procréation, à défendre leurs intérêts, etc. La sous-scolarisation des filles, surtout en milieu rural, est alarmante. L'instruction est pourtant un facteur d'amélioration des conditions sanitaires de la population plus considérable que le nombre d'habitants par infirmier. Les médias alimentent les stéréotypes sociaux qui conduisent au maintien d'une division inégale des tâches entre sexes et relèguent les femmes dans les sphères domestiques. Les médias accentuent encore plus cette situation discriminatoire à l'égard des femmes dans les sphères du *public* et du *privé*. Se caractérisant par leur conservatisme, ils agissent comme amplificateurs des conditions existantes.

³⁵ L'approvisionnement en eau prend en moyenne 2 heures par jour. L'utilisation du bois pour la cuisson est répandue partout, mais pour près du tiers des ménages un parcours de 3 km ou plus est nécessaire pour aller chercher le bois. Ces activités essentiellement féminines ne sont pas comptabilisées et ne sont pas considérées des « activités économiques ».

Bibliographie.

- Akherbach L. Rerhaye N., (1992), *Femmes et politique*, Ed. le Fennec, Casablanca.
- Alami-M'chichi H., (1997), « *La féminisation du politique* » in *prologues*, n° 9, mai 1997.
- Alaoui C., (1994), *Femmes et éducation, Etat des lieux*, Ed. le Fennec, Casablanca.
- AMEP, (1993), *Femme et développement*, Rabat.
- Barkallil N., (1994), *Femmes et éducation, Blocages et impacts*, Ed. le Fennec, Casablanca.
- Benabdenbi-Djerrari F., (1992), *Marocaines et sécurité sociale* Ed. le Fennec, Casablanca.
- CEPED, (1996), *Genre et développement : des pistes à suivre*, Edité par T. Locoh, Documents et manuels du CEPED, Paris.
- CERED, (1997), *Etat matrimonial et stratégies familiales*, Rabat, Maroc, 320 p.
- Collectif, (1993), *Femmes et société civile*, Publications universitaires du Maghreb, Marrakech.
- D. S., (1994), *Femmes et condition féminine au Maroc*, Rabat.
- D. S., (1994), *Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population*. (Niveau national), Rabat.
- Fahem S., (1998), *Statut juridique de la femme au Maroc*, Inédit.
- Filali Meknassi R., (1994), *Femmes et travail*, le Fennec, Casablanca.
- IREP, (1990), *Femmes, Famille et développement*, Cahier 6, Tunis.
- Ministère de l'emploi et des Affaires Sociales, (1995), *Etude portant sur l'élaboration de la stratégie d'action de la promotion de la femme au Maroc*, Rabat.
- Ministère de la santé, (1998), *Santé reproductive au Maroc*, résultats préliminaires de l'enquête nationale sur la santé de la mère et de l'enfant, PAPCHILD 1997, Rabat.
- Moulay Rchid A., (1985), *La condition de la femme au Maroc*, Ed. de la Faculté des sciences sociales au Maroc, Rabat.
- Moulay Rchid A., (1991), *Femme et la loi au Maroc*, Collection dirigée par Mernissi F. le Fennec, Casablanca, Maroc, 135 p.
- Moussadeq R., (1990), *La femme et la politique*, Ed. Toubkal, Casablanca.
- PNUD, (1998), *Rapport national sur le développement humain 1997*.
- Zirari N., (1997), « *le parcours inachevé des femmes marocaines* » in *Prologues*, n° 9, mai 1997.
- Zrioual F. Z., (1992), *Femmes et hommes, le changement difficile*, le Fennec, Casablanca

La petite fille (Fatima Hqieq)

Le concept de petite fille recouvre deux réalités, l'une physiologique, le sexe, qu'il est aisé de déterminer, alors que l'autre, d'ordre temporel, l'est beaucoup moins, en raison de l'imprécision qui marque l'âge de sortie de l'enfance. Si la naissance représente le point de départ de l'enfance, sa fin est liée au commencement d'une autre étape de la vie, aux confins imprécis, l'adolescence. L'âge d'entrée en adolescence est, en effet, variable. Il fluctue non seulement en fonction du sexe et des conditions socio-économiques, mais également d'une personne à l'autre, et particulièrement pour les filles. L'incertitude qui marque l'âge de sortie de l'enfance est universelle. « A quel âge quitte-t-on l'enfance ? Je serai bien en peine de vous le dire pour aujourd'hui. Il y a des rites de passage, comme le service militaire... Mais, dans un pays... où la conscription est en voie de disparition, cela n'a plus de sens. Du coup, il y a un effacement de ces passages, ce qui rend le repérage plus difficile. De nos jours, on peut dire, compte tenu de la scolarité mais en se gardant de généraliser, qu'il existe un continuum de 2 ans à 16 ans³⁶ ». La détermination de la fin de l'enfance demeure donc problématique et s'opère de manière quelque peu arbitraire. L'existence de disparités dans les âges de la majorité n'est peut-être pas étrangère à cet état d'incertitude.

En effet, au Maroc, la majorité varie de 15 à 20 ans selon le domaine auquel elle s'applique, sans distinction de sexe, sauf pour la majorité matrimoniale. Le code de statut personnel, ou Moudaouana, fixe celle-ci à 15 ans pour la fille et 18 ans pour le garçon. Cette différenciation obéit certainement aux exigences de responsabilités, notamment celles relatives à l'entretien du foyer, et qui incombent au mari. Ce même code fixe la majorité civile à 20 ans. L'âge d'exercice du droit de vote est de 20 ans. La majorité pénale court à partir de 16 ans révolus. Les conditions d'âge pour l'accès à un emploi varient selon qu'il s'agit de la fonction publique ou du secteur privé. En effet, pour les emplois publics, le service militaire, ou l'engagement dans l'armée, la limite d'âge inférieure est de 18 ans. Dans les secteurs de l'industrie, du commerce, et de l'agriculture, elle est de 12 ans. Cependant, dans le souci de protéger cette frange de la population, la réglementation du travail prévoit un régime particulier qui s'applique aux enfants employés âgés de 12 à 18 ans. C'est certainement pour éviter d'entrer en conflit avec le droit interne, et s'assurer ainsi le maximum d'adhésion, que la convention relative aux droits de l'enfant a accordé la prééminence à la législation interne du pays signataire en matière de définition de l'enfant. En effet, l'article premier stipule « qu'un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de

³⁶ Dominique Julia, dans une interview publiée par l'hebdomadaire Français, Le Nouvel Observateur dans son n° 1743 du 2 au 8 avril 1998, p. 53.

dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable ».

Afin de circonscrire le champ de cet article, et pour plus de commodité, on définira la fille comme une enfant âgée de 0 à 17 ans. Une remarque préliminaire s'impose. Ce groupe est loin d'être homogène. Il a certes comme dénominateur commun le sexe et l'âge. Cependant, rien ne ressemble moins à une petite fille citadine, issue d'un milieu aisé, qu'une petite fille rurale ou périurbaine, née dans une famille défavorisée. On naît certes fille, mais on le devient davantage avec les avatars attachés à des conditions de vie imprégnées par l'ignorance et la pauvreté. Car, la condition sociale de la fille est la résultante de son appartenance de classe, du processus de socialisation qu'elle a suivi au sein de sa famille et à l'école et du modèle dominant qui détermine les rôles des deux sexes.

C'est la catégorie des filles défavorisées qui pose problème, parce qu'une enfant a des exigences inhérentes à cette étape de la vie. Or, sa condition défavorisée met hors de sa portée les attributs de l'enfance. Dans quelle mesure les exigences de l'enfant sont satisfaites au Maroc ? Quels sont les facteurs d'exclusion ? Et comment peut-on les éliminer, ou du moins en réduire l'emprise ? La spécificité de la petite fille défavorisée peut être saisie à travers deux structures : la cellule familiale et l'école, qui déterminent, d'une manière décisive, son avenir, autrement dit ses aptitudes et capacités futures.

I. L'enceinte familiale

En 1996, l'effectif des petites filles était de 6 172 000. Ce qui équivaut à 45% de la population totale féminine. Cette proportion dénote la jeunesse de la population féminine, et traduit par là-même l'ampleur de ses besoins en matière de santé, d'éducation et de formation. C'est à partir du niveau de satisfaction de ces besoins qu'on peut identifier, éventuellement, s'il y a ségrégation au bénéfice du garçon. Les fondements de cette discrimination, si discrimination il y a, ont des origines historiques lointaines, qui évoquent la survivance de croyances anté-islamiques. Le poids des conditions socio-économiques et culturelles comme des croyances traditionnelles et convictions du groupe pèse souvent plus que le sens du message divin. Cette dernière donnée est essentielle dans le contexte maghrébin, où la tradition culturelle prime souvent sur la recommandation religieuse. Deux exemples concernant l'enfant et la fillette l'illustrent :

- la prévalence du choix du cousin comme futur époux, pourtant non prescrit par la religion ;
- la place faite à la fillette et à la femme, alors que le Prophète aimait se faire appeler « *Abou El Banat* (père de filles) »³⁷.

³⁷ Actes du Premier symposium maghrébin, *La petite fille aussi*, p. 32.

La place faite à la fillette peut expliquer la prédilection des parents pour l'enfant de sexe masculin, parallèlement à d'autres considérations comme la pérennité de la lignée, la préservation du patrimoine familial, le soutien que le garçon est censé prodiguer à ses parents pendant leur vieillesse, ou la sécurité morale qu'il leur procure, puisque la préservation de la vertu de la fille constitue l'un des soucis permanents des parents. Souci que ne semble pas leur donner le garçon, car la vertu est apparemment affaire de fille uniquement.

À la naissance, déjà, la fille n'est pas la bienvenue dans tous les foyers et particulièrement en milieu rural où les archaïsmes sont plus tenaces qu'en milieu urbain, et se nourrissent d'une vision fondée sur la supériorité masculine. Vision qui constitue un facteur de stagnation. Dans ce contexte, à quels niveaux peut-on déceler des traitements différenciés selon les sexes ? À cet effet, on recourt à trois indicateurs de santé infantile pour appréhender, le cas échéant, ces *a priori*. Il s'agit de la nutrition, de la couverture vaccinale et de la mortalité infantile.

1. La nutrition

En matière de nutrition, la croissance, mesurée par des indicateurs de poids et de stature, est déterminée par l'hérédité, d'une part et par la nutrition d'autre part. Celle-ci est également tributaire des conditions d'hygiène, et psychosociales.

La première composante de la nutrition est l'allaitement maternel. À cet égard aucune différenciation n'apparaît pour l'allaitement initial entre les filles et les garçons, comme l'indique le tableau ci-après. La différence se situe plutôt entre les milieux urbain et rural, les régions économiques, et le niveau d'instruction de la mère.

Tableau 1 : Allaitement initial (Pourcentage d'enfants nés au cours des trois années précédant l'enquête et ayant été allaités et pourcentage d'enfants derniers-nés ayant commencé à être allaités dans l'heure ou dans le jour suivant leur naissance, par sexe, EPPS Maroc 1995).

<i>Sexe de l'enfant</i>	<i>Ensemble des enfants</i>			<i>Derniers-nés</i>	
	<i>Pourcentages ayant été allaités</i>	<i>Effectif</i>	<i>Pourcentage allaité dans l'heure suivant la naissance</i>	<i>Pourcentage allaité dans le jour suivant la naissance</i>	<i>Effectif</i>
Masculin	95,7	1 132	41,7	81,5	789
Féminin	95,6	1 120	41,1	80,6	783

En dépit des préjugés qui leur sont favorables, les garçons ne bénéficient pas d'un traitement de faveur en matière de nutrition : « Aucune différence face aux problèmes nutritionnels n'a été relevée entre les garçons et les filles âgés de moins de 5 ans. L'observation selon laquelle les filles, compte tenu de leur statut moins privilégié, seraient exposées aux problèmes nutritionnels ne semble pas vérifiée³⁸ ». En tout cas, si discrimination il y a, elle doit

³⁸ Idem., p.47.

être marginale, imperceptible et donc non révélatrice d'un comportement modulé des parents en fonction du sexe de l'enfant.

2. La couverture vaccinale

La couverture vaccinale contre les six principales maladies de l'enfance (tuberculose, diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite, et rougeole) selon le sexe peut servir également de révélateur du soin ou non qu'apportent les parents à la préservation de la santé de la petite fille. Ces données concernent les enfants âgés de 12 à 23 mois, parce que c'est l'âge auquel les enfants devraient être vaccinés, selon les recommandations de l'OMS. Le tableau suivant, fournit les taux de vaccination par sexe.

Tableau 2 : Pourcentages d'enfants de 12-23 mois ayant reçu des vaccinations spécifiques (selon le carnet de vaccination ou les déclarations de la mère) et pourcentages de ceux pour lesquels un carnet de vaccination a été présenté par sexe, EPPS 1995.

Sexe	BCG	DTCoq			Polio			Rougeole	Toutes	Aucune	% ayant montré un carnet de vaccination	Effectif d'enfants
		1	2	3	1	2	3					
Masculin	99,0	99,0	95,5	91,5	99,0	95,5	91,5	90,5	87,5	1,0	70,0	200
Féminin	96,2	96,2	91,4	86,6	95,7	90,9	86,6	86,6	82,8	2,9	74,2	209

Le sexe est la variable qui influe le moins sur le taux de vaccination. En effet, le poids des disparités régionales mesuré par l'écart entre la région économique qui enregistre la meilleure couverture vaccinale, à savoir le Sud (98,4%) et celle qui connaît la plus faible, Tensift (64,1%), atteint 34,3 points, soit plus du tiers. Le facteur régional constitue ainsi le déterminant le plus lourd, devant l'écart de 18,6 points qui marque le passage du milieu urbain au milieu rural. Le troisième déterminant est le rang de naissance. Le taux de vaccination est fortement corrélé avec ce dernier. L'écart par rang entre la première et la sixième naissance ou plus atteint 17,5 points. Intervient en quatrième place, le niveau d'instruction de la mère. Ainsi, le taux de vaccination passe de 81,6% pour des enfants nés de mères sans instruction à 94,9% pour ceux nés de mères ayant une instruction du niveau secondaire ou plus. L'écart est de 13,3 points. Par comparaison avec ces chiffres, l'écart de vaccination entre la fille et le garçon, qui atteint 4,7 points, n'est pas significatif. Il perdrait, peut-être même toute signification si la variable sexe était combinée avec les autres variables indiquées ci-dessus. Pas plus que la nutrition, la couverture vaccinale ne constitue un signe indicatif de privilèges concédés à l'enfant selon son sexe.

3. La mortalité infantile

La mortalité infantile est saisie à travers cinq indicateurs, qui portent sur la probabilité de décès d'un enfant, dans un intervalle d'âge allant de moins d'un mois à 5 ans. La mortalité infantile de la petite fille revêt davantage de signification, compte tenu de son statut moins privilégié que celui du garçon dans les pays en voie de développement. Il convient de remarquer, à ce propos, que le taux de mortalité infantile des garçons est plus élevé que celui des petites filles dans les pays développés. Au Maroc, on relève les mêmes tendances, c'est à dire une évolution en

faveur des petites filles. En revanche, l'écart entre l'urbain et le rural est très marqué. L'écart enregistré par le quotient de mortalité infantile entre la ville et la campagne est révélateur du déficit du monde rural en matière d'accès aux services sociaux de base comme l'eau potable, l'assainissement, les soins de santé de base, l'alphabétisation, et la scolarisation de base. L'enquête de Panel sur la Population et la Santé (EPPS) 1995 a révélé qu'il y avait une forte corrélation positive entre le niveau d'instruction de la mère et le quotient de mortalité infantile.

Loin de refléter une quelconque discrimination à l'encontre des filles, les différenciations, parfois criardes, des quotients de mortalité infantile traduisent l'existence de disparités entre régions, milieux géographiques (urbain et rural) et socio-économiques des parents. Par ailleurs, à supposer que la mortalité de la petite fille soit plus élevée que celle du garçon, en milieu rural, une telle donnée peut ne refléter que l'attitude de parents placés dans une situation de pauvreté, qui traduit leur incapacité à assurer une couverture totale des besoins de l'ensemble de leurs enfants, plutôt qu'un choix réellement délibéré des parents au détriment de la petite fille.

II. La petite fille et l'enseignement

Les petites filles âgées de moins de 5 ans représentent, en 1996 11,1% de la population féminine totale, et celles en âge préscolaire et scolaire, c'est à dire âgées de 5 à 14 ans, 23,5%. Compte tenu de leur âge, celles-ci devraient être normalement scolarisées. Or, tel n'est pas le cas de l'ensemble de la population concernée, comme l'indique le tableau suivant :

Tableau 3 : Taux net de scolarisation dans le 1er cycle fondamental, année scolaire 1997-1998.

Milieu	Garçons	Filles	Total
Urbain	83,7%	80,4%	82,1%
Rural	70,6%	44,8%	57,9%
Total	76,6%	61,2%	69,1%

Source : Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques

Ainsi, pour l'année scolaire 1997-1998, la part des citoyens âgés de 7 à 12 ans non scolarisés est de 17,9%, alors que celle des ruraux est de 42,1%. Différenciée selon le sexe, cette part atteint 19,6% pour les citadines, et 55,2% pour les filles rurales, soit un peu plus d'une fille rurale sur deux. Cette situation est d'autant plus préjudiciable à la qualité de vie de la population rurale que la scolarisation féminine constitue un facteur fondamental et irremplaçable de changement, d'évolution socioculturelle, et de transformation du comportement et des attitudes traditionnelles. Sachant que l'analphabétisme réduit les capacités de développement, ces données indiquent que le milieu rural part handicapé dans la bataille du progrès, puisqu'il est amputé de la moitié de son potentiel féminin de développement.

Néanmoins, il convient de rappeler que depuis 5 ans, la scolarisation en milieu rural, et notamment des filles, connaît une évolution sous l'effet de l'application de projets spécifiques. Ainsi, on note au cours de la période 1992-1995 :

- « la progression du taux d'accès des enfants âgés de 7 ans à l'enseignement fondamental a été plus marquée en milieu rural, notamment chez les filles. Alors qu'il ne progresse globalement que de 7 points, ce taux a augmenté de 9 points en milieu rural, et de 14 points chez les filles de ce milieu.
- le même phénomène est observé au niveau du taux de scolarisation des enfants âgés de 7-12 ans. Les gains sont globalement de 11 points, de 14 points en milieu rural et de 17 points chez les filles rurales³⁹.

Au plan national, l'effectif des filles scolarisées dans l'enseignement fondamental et secondaire s'est accru de 19% de 1992-93 à 1996-1997, soit à un rythme plus élevé que l'effectif global, à savoir 15%. Leur représentativité a augmenté de 1 point, passant de 41% à 42% durant la même période. En 1996, les filles représentaient 42% des effectifs globaux scolarisés dans le 2^{ème} cycle fondamental. Au-delà de la parité entre filles et garçons, se pose la question de leur répartition par milieu géographique, qui réduit d'autant plus la part des filles que le 2^{ème} cycle est concentré à 90 % dans le milieu urbain et que les familles rurales sont souvent réticentes à l'envoi de leurs filles continuer des études loin de la famille. Ceci constitue un facteur supplémentaire d'éjection de l'élément féminin du système d'enseignement.

Cette situation sévit avec une plus grande acuité dans l'enseignement secondaire, absent du milieu rural. En 1996, la proportion des filles nouvellement inscrites en 1^{ère} année secondaire représente 44% de l'ensemble, proportion sensiblement proche de celle enregistrée dans l'enseignement fondamental. Mais, les disparités se manifestent dans la proportion de filles issues du milieu rural. A quoi peut-on imputer ces disparités qui traduisent l'insuffisance de la scolarité féminine, notamment en milieu rural ? Il importe de relever à cet égard, qu'une enquête par sondage réalisée par le Ministère de l'Education Nationale en 1994, sur la scolarisation des filles rurales dans les provinces de Taza, Chefchaouen, Ifrane, El Haouz et Tata, a révélé que le taux d'inscription à l'école des filles âgées de 7 à 12 ans ne dépassait guère dans ces provinces 36,3%, soit le tiers d'entre-elles. Ce déficit est dû à un ensemble de facteurs liés à l'offre d'établissements, aux conditions socio-économiques des parents, à leur attitude vis-à-vis de l'école, et au travail de la fille.

1. L'offre d'établissements scolaires

L'insuffisance de la scolarité féminine s'explique, en partie, par la faible capacité d'accueil des écoles ou leur grand éloignement. Ce qui traduit un développement économique et social

³⁹ Maroc, (1997), *Rapport National sur le Développement Humain*, p.74.

inégal entre les régions, et particulièrement en défaveur du milieu rural. Devant ce facteur objectif, les parents n'ont pas d'autre alternative. Des centaines de milliers de filles se trouvent ainsi exclues de la scolarisation, nourrissant les cohortes d'analphabètes. Notons qu'en 1994, une jeune fille sur deux est analphabète. Cette situation est encore plus grave en milieu rural, où près de huit filles sur dix le sont. Ce qui hypothèque lourdement l'avenir des zones rurales.

2. Les conditions socio-économiques des parents

Le taux de scolarisation est tributaire du niveau de vie des parents. Pour les familles économiquement faibles, l'école coûte cher, fut-elle gratuite. Elle occasionne des dépenses additionnelles dont ils sont incapables de s'acquitter. Bien plus, l'école occasionnerait un manque à gagner, puisqu'elle va soustraire leur enfant à l'exercice d'une activité qui peut représenter une amélioration, si minime soit-elle, du revenu familial. La scolarisation des filles passe donc inéluctablement par l'amélioration des conditions de vie des parents. Cet avis ne fait pas l'unanimité. Pour G. El Khayate, « ce sont d'abord les parents, qui en plaçant leur fille comme domestique, ou en la mettant au service du travail familial, finissent par la priver de l'école. Plutôt que des structures objectives, ce sont d'abord des valeurs familiales 'rétrogrades' qui en sont responsables »⁴⁰.

3. L'attitude des parents vis-à-vis de l'école

L'attitude négative à l'égard de l'école s'explique par la conception qu'ont certaines familles du rôle et de la fonction de la femme dans la société. En vertu de cette conception, la fille se trouve réduite à sa fonction d'épouse et de mère, qui limite son rôle à la sphère domestique. Son éducation se fera dans cette perspective, hors de l'école qui véhicule au sujet de la femme des images opposées aux convictions familiales. L'école a, en effet, pour objet de préparer la fille à un destin transcendant la sphère familiale, et par conséquent autre que celui envisagé par ses parents. « Ainsi, 15,5% des filles non-scolarisées le sont à cause du refus de leurs parents des normes et valeurs véhiculées par l'enseignement et aussi à cause des perceptions sociologiques limitant le rôle de la femme à la procréation et aux activités domestiques les moins lucratives »⁴¹. Ces résistances à l'école sont le fait des familles rurales les plus démunies. On peut expliquer cette attitude par un certain conservatisme, et le souci de reproduire le modèle dominant dans ces milieux, mais ces raisons demeurent liées à l'état de pauvreté, qui tout en limitant l'univers culturel de ces parents, exclut l'école, même gratuite, de leur portée. Finalement, les attitudes culturelles sont, dans une large mesure, le reflet de la situation économique de ces familles.

⁴⁰ *ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

4. Le travail domestique de la fille

Les filles rurales abattent une lourde besogne aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du foyer. L'importance de ce travail en fait un élément central, dont les parents ne peuvent se passer. L'école est ainsi sacrifiée sur l'autel de l'utilité immédiate de ce travail pour les parents, au mépris de l'épanouissement de leur fille. Cette situation est la conséquence de conditions économiques et organisationnelles difficiles, liées à l'impératif de satisfaire des besoins vitaux et qui font peser sur les familles des contraintes objectives. Ce qui n'exclut pas, au demeurant, une certaine discrimination aux dépens de la fille, puisque ces contraintes pèsent beaucoup plus sur elle que sur le garçon. La corvée d'eau ou de bois sont des besognes féminines, par excellence. « La demande de scolarisation a une dimension économique et organisationnelle qui se manifeste à travers les contraintes qui pèsent sur la situation des familles : garde des jeunes enfants, approvisionnement en eau et en bois de chauffage, activités agricoles ou d'élevage... »⁴².

D'après des directeurs d'école interrogés dans le cadre de l'enquête par sondage sur la scolarisation des filles dans cinq provinces, les causes du faible accès des filles à l'école, en milieu rural sont les suivantes.

<i>Causes de la faible scolarisation des filles selon les directeurs</i>	<i>% de directeurs de cet avis</i>
Le coût élevé de la scolarisation	93
Le travail des filles	79
L'éloignement de l'école	71
Les coutumes et les traditions	68
Le refus de l'école	46
Les causes de santé	7

Mais, l'accès à l'école n'est pas un gage pour l'accomplissement de tout le cursus scolaire. En effet, un autre danger guette la petite fille, à savoir l'abandon, qui constitue avec la non-scolarisation un autre réel sujet de préoccupation. A cet égard, dans le cadre de la même enquête, les directeurs interrogés imputent l'abandon scolaire précoce des filles aux causes suivantes :

<i>Les causes</i>	<i>% des directeurs de cet avis</i>
Le coût élevé de la scolarisation	96
Le travail des filles	75
L'éloignement de l'école	64
Les coutumes et les traditions	57
Le mariage précoce	39
Le refus de l'école par les parents	36
Les faibles résultats scolaires	21
Les causes de santé	4

⁴² Division des Etudes et Objectifs, (1993), *Analyses des déterminants de la scolarisation en zones rurales au Maroc*, p. 11.

Ainsi, par ordre d'importance, les 4 principales causes demeurent les mêmes, à quelques nuances près, qu'il s'agisse de la non-scolarisation ou de l'abandon précoce. Ce qui veut dire que lutter contre les causes de la non-scolarisation revient à lutter simultanément contre celles qui entraînent l'abandon scolaire.

Le droit des filles, comme des garçons, à l'instruction est explicite dans les stratégies nationales de développement. Mais la question est de savoir si les petites filles sont en mesure d'exercer ce droit. En effet, la qualité de vie et la situation économique des populations ne sont pas toujours à même d'y contribuer. En milieu rural, les corvées de l'eau et du bois continuent d'être le lot quotidien des filles. Dans ces conditions, l'action d'amélioration de la scolarisation des filles devrait agir aussi bien sur l'offre que sur la demande scolaire. Assurer la gratuité des livres et fournitures scolaires, rapprocher l'école des zones d'habitation, créer et étendre les cantines scolaires, mettre en place une carte scolaire qui intègre écoles et collèges augmentent l'offre, et partant favorisent la scolarisation des filles. Stimuler la demande, c'est élargir l'accès des populations rurales aux services sociaux de base, comme l'eau potable, l'électricité ou la construction de routes. Selon une estimation de la Banque Mondiale : « en milieu rural, lorsqu'il n'y a pas de route revêtue dans une communauté, le taux de fréquentation (scolaire) est de 21% pour les filles et 58 % pour les garçons. Lorsqu'il y a une route revêtue, il passe à 48% pour les filles et à 76% pour les garçons ».

S'inscrivant dans cette logique, le Programme de Priorités Sociales (BAJ I) mis en œuvre depuis 1996 est axé sur l'élargissement de l'accès des populations défavorisées aux services sociaux, l'éducation et la santé de base, ainsi que la promotion nationale. Parmi les critères qui ont présidé à la sélection des zones d'implantation des projets d'éducation et de santé de base prévus dans ce cadre figure la faible scolarisation des filles. Les infrastructures prévues sont susceptibles de favoriser davantage la scolarisation de celles-ci. Le programme d'alimentation groupé en eau potable (PAGER) et le programme d'électrification du monde rural sont de nature à concourir à l'amélioration pressentie.

En attendant, des filles exclues de l'école se retrouvent sur le marché de l'emploi. Ainsi, d'après le recensement de 1994, le taux d'activité des enfants âgés de 7 à 17 ans, est de 19,4% pour les garçons et 8,6% pour les filles. En milieu rural, ces filles travaillent en tant qu'aides familiales, ou sont placées en ville comme domestiques. En milieu urbain, on les retrouve dans les fabriques de tapis ou les usines de textile et de confection. Pour les domestiques, ainsi que pour certaines filles exploitées notamment dans les fabriques de tapis, leurs conditions sont d'autant plus précaires qu'elles sont encore enfants, parfois âgées de moins de 10 ans, et qu'elles ne sont pas couvertes par la législation du travail. Leurs conditions de travail et de rémunération sont dictées exclusivement par l'employeur. Mais cet état de choses n'est que la conséquence immédiate de la non-scolarisation, sachant que la raison première en est la misère qui incite ces

familles d'abord à mettre leurs filles sur le marché du travail, alors qu'elles n'ont pas encore l'âge légal pour l'exercice d'une activité, ensuite à accepter des conditions de travail et de rémunération déplorables. « A quelle morale et à quel droit doit-on se référer pour interdire à des parents dépourvus de tout moyen de subsistance d'autoriser leur progéniture à arracher à la sueur du front, ce qu'ils sont bien incapables de leur procurer ? En vérité, tant que l'enfant ne bénéficie pas d'une situation sociale lui permettant de satisfaire ses besoins vitaux, son travail sera socialement valorisé et recherché. Bien souvent, il représentera pour l'enfant et les siens, la seule issue pour atténuer leur dénuement total »⁴³.

Lutter contre la pauvreté revient certes à lutter contre le travail et l'exploitation des enfants. Mais vu que l'élimination de la pauvreté ne peut se réaliser qu'à long terme, il importe d'entreprendre des actions spécifiques pour protéger la petite fille contre l'exploitation.

Conclusion

L'éducation, la scolarisation et l'emploi féminin constituent les trois éléments pour induire un changement des mentalités. Le travail contribue certes à libérer la femme, à structurer sa personnalité, et à lui assurer l'autonomie financière. Toutefois, l'éducation reste l'élément moteur du changement souhaité. En effet, qu'il s'agisse de l'âge au premier mariage, de la fécondité, de la mortalité infantile, ou de l'éducation des enfants, l'instruction de la fille demeure un déterminant de taille. En effet, l'âge au mariage ne cesse d'avancer sous l'effet notamment de la scolarisation. L'écart est de 1,2 enfant entre les femmes qui n'ont jamais été à l'école et celles qui ont fréquenté l'enseignement secondaire ou supérieur. L'éducation de la mère a une influence certaine sur la mortalité des enfants. Pour un enfant issu d'une mère sans instruction, la probabilité de décéder avant d'atteindre cinq ans est deux fois et demie supérieure à celle d'un enfant dont la mère a atteint le niveau secondaire ou plus.

La fonction de l'école doit embrasser un autre aspect, souvent négligé, voir parfois totalement occulté. Il s'agit de l'information, éducation et services au profit des élèves en matière de santé, notamment reproductive. Cette mission est capitale dans un environnement de plus en plus marqué par la libéralisation des mœurs. De ce fait, des adolescentes peuvent se retrouver victimes de grossesses non désirées ou de maladies sexuellement transmissibles.

Elargir l'accès à l'éducation revient tout simplement à permettre à la fille d'exercer l'un de ses droits les plus élémentaires. L'Etat, mais aussi toutes les composantes de la société civile doivent concourir à la réalisation de cet objectif. Quinze départements ministériels disposent d'une structure féminine et soixante-seize associations sont impliquées dans des activités relatives à l'intégration de la femme au développement. Il est indispensable que ces énergies soient canalisées, par le biais d'une fédération par exemple, vers la généralisation de l'enseignement au

⁴³ Actes du Premier symposium maghrébin, *La petite fille aussi*, p. 80.

profit de la petite fille, qui constitue l'étape préliminaire et fondamentale vers l'intégration recherchée.